



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 20 JUIN 2023  
N°2023-084

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, trente-et-un mai à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-cinq mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Modifications apportées au règlement intérieur du réseau des médiathèques**

**Rapporteur** : M. LATRONCHE

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

**Secrétaire de séance** : M. BOULAY

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 43

Nombre de procurations : 06

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction des affaires culturelles  
Service de la lecture publique  
Séance du conseil municipal du 31 Mai 2023

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 22 mai 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 23 mai 2023 ;

### **Considérant** ce qui suit :

Face au constat que le CD, support traditionnel d'accès à la musique, est en perte de vitesse, il s'agit d'innover pour trouver d'autres modalités d'accès à la musique.

Suite au succès des actions de promotion des musiques dans leur diversité au sein des médiathèques (concert-découverte, accueils de classes dédiés à la présentation d'instruments de musique du monde entier, atelier de création d'instrument), il a été décidé de lancer un prêt d'instrument de musique au sein de l'espace musique de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau.

A contrario, face au succès de l'emprunt du support DVD et du volume de cette collection disponible au sein des médiathèques, le nombre d'emprunt de ce support par un usager en simultané peut être augmenté.

Suite à l'évolution du type de documents empruntables et des conditions d'emprunt desdits documents, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du réseau des médiathèques.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 :** DECIDE de modifier l'article 7.2.1.1 Conditions d'emprunts par un adhérent individuel, quantité et durée par : *Tous les adhérents individuels peuvent emprunter sur l'ensemble des médiathèques, sans distinction d'âge : 40 documents + 4 DVD fiction + 4 DVD documentaires + 1 instrument de musique*

**ARTICLE 2 : DECIDE** de modifier l'article 7.2.1.2 Conditions d'emprunts par un adhérent individuel, pénalités de retard en ajoutant : **Pour les instruments de musique le remplacement se fera à l'identique ou si ce n'est pas possible l'adhérent devra s'acquitter de la somme correspondante au prix d'achat de l'instrument de musique emprunté tel que défini dans l'annexe au présent règlement.**

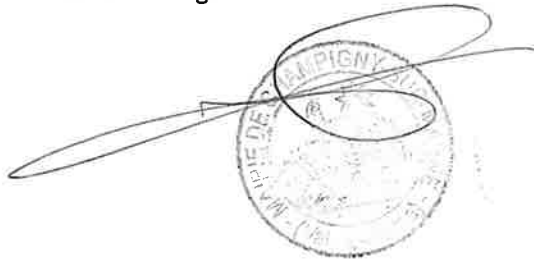
**ARTICLE 3 : DECIDE** de modifier l'article 7.2.1.3 Conditions d'emprunts par un adhérent individuel, 4ème lettre de rappel et mise en recouvrement en ajoutant :  
*Le grand retardataire devra régler auprès du Trésor Public :*  
**La somme correspondante au prix d'achat de l'instrument de musique emprunté tel que défini dans l'annexe au présent règlement.**

**ARTICLE 4 : DECIDE** d'ajouter au règlement intérieur des médiathèques une annexe définissant le prix d'achat des instruments de musique.

**ARTICLE 5 : APPROUVE** le règlement intérieur des médiathèques en conséquence.

**ARTICLE 6 : AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'actualisation de l'annexe au règlement intérieur des médiathèques indiquant le prix d'achat des instruments de musique au regard des acquisitions à venir.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and a central emblem.

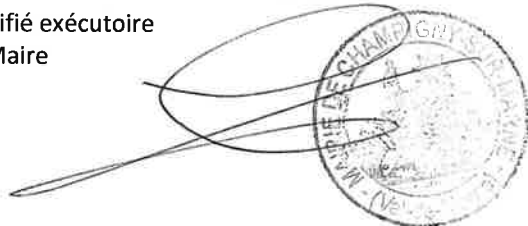
**Le secrétaire de séance**  
**Monsieur Philippe BOULAY**  
Conseiller municipal



A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized 'P' followed by a horizontal line, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and a central emblem.

Transmission en préfecture, le **20 JUIN 2023**  
Publication, le **20 JUIN 2023**

Certifié exécutoire  
Le Maire



A handwritten signature in black ink, similar to the one of Monsieur Laurent JEANNE, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and a central emblem.